

comme lui que la raison est « la putain du diable »³⁴! Mais, écrit-il dans l'*Institution chrétienne*³⁵ (II, II, 4), il ne convient pas de « suivre les philosophes plus qu'il n'est métier [utile] ». La rupture la plus radicale est d'ordre théologique. Et dans un premier temps, ce n'est pas une rupture avec l'institution romaine – qu'il quittera plus tard sans polémique ni excommunication – mais avec la doctrine à laquelle il avait été profondément attaché durant toute sa jeunesse.

Contrastes et ressemblances

Nous avons décrit de façon relativement détaillée cette période cruciale de l'évolution spirituelle des deux jeunes adultes issus d'un catholicisme traditionnel vécu dans la sincérité de leur cœur. Luther et Calvin ont connu le même sentiment d'angoisse devant Dieu qu'on leur présentait comme un juge redoutable. Un Dieu dont la miséricorde était incertaine puisqu'elle dépendait d'efforts dont on n'était jamais assuré qu'ils soient suffisants. Puis l'un et l'autre ont trouvé une paix libératrice dans le message du salut par la seule grâce de Dieu et se sont réjouis en Jésus-Christ par qui la rédemption leur était assurée. Malgré la différence d'expression due à un tempérament plus introverti que celui de Luther, Calvin – les textes le prouvent – a vécu une profonde expérience de conversion très proche de celle du réformateur allemand. Ce qui confirme que la Réforme, c'est d'abord une conversion du cœur au Sei-

34. Mais il faut se méfier des « coups de gueule » de Luther – ils n'énoncent pas des vérités absolues! Car il écrit aussi : « Dans le domaine où la raison est maîtresse, je mène ma famille, je construis une maison, j'exerce la magistrature et je fais ce que je peux, ou ce qui est en moi. »

35. Les citations de l'*Institution chrétienne* (I.C.), sauf mention contraire, sont faites d'après l'édition publiée par la Société calviniste de France (Genève, Labor & Fides, de 1955 à 1958, réédité en 3 tomes, format réduit, par Marne-la-Vallée / Aix-en-Provence, Farel/Kerygma, 1978) que nous avons parfois légèrement modifiée.

gneur, et après seulement un combat pour changer l'Église et purifier son message. Conversions de Luther et de Calvin? Le fond est le même, mais les formes et les circonstances diffèrent.

Les renseignements concernant Luther sont plus abondants : il a souvent évoqué les tourments de ses années de couvent. Ses cours sur les épîtres pauliniennes lui donnaient de multiples occasions d'en parler – on verra plus tard que, contrairement à Calvin, Luther n'hésite pas à intégrer à ses commentaires bibliques des éléments de son vécu personnel. C'est avec enthousiasme qu'il raconte sa découverte du sens véritable du texte de Romains 1.17 : « Dans l'Évangile est révélée la justice de Dieu par la foi et pour la foi, selon la parole : Le juste vivra par la foi. » Mais cette découverte de la grâce ne le conduit pas à la rupture avec l'Église qu'il veut servir. C'est dans son sein qu'il milite avec l'espoir (qui ira certes en s'amenuisant) que la bonne nouvelle de l'Évangile finira par s'imposer, contraignant l'Église à abandonner ce qui occulte et même contredit ce message, tant dans la théologie que dans la dévotion exigée des fidèles. Nous verrons dans le chapitre suivant que, sourde à ses plaidoyers, la hiérarchie romaine l'excommuniera faute d'être parvenue à le convaincre d'erreur et à le faire taire.

Calvin, grâce à l'humanisme et à l'influence d'intellectuels « réformistes », a eu connaissance des écrits de Luther, ce qui lui a permis de cheminer sur une voie déjà tracée sur le plan spirituel et théologique – même s'il n'existait pas encore d'Églises évangéliques en France au moment de sa conversion. Les cheminements des deux hommes ont donc des points de départ et des contextes dissemblables, et pourtant le catholicisme du collège Montaigu à Paris ne devait guère différer de celui de la Thuringe à la fin du XV^e siècle.

La conviction de péché qui amène Calvin à en appeler à la grâce de Dieu ne touche pas au même problème que celle de Luther. L'enseignement traditionnel a certes provoqué chez l'un comme chez l'autre la peur du jugement et l'incertitude totale quant à leur salut. Mais, en schématisant quelque peu, on peut proposer ceci : Luther, d'abord profondément angoissé par sa culpabilité, finit par trouver dans la lecture de la Bible la joie et la liberté ; quant à Calvin, c'est en lisant la Bible qu'il découvre combien il est coupable de s'être adonné jusqu'alors à une fausse religion, un « bournier d'erreurs » : il a offensé Dieu en péchant contre la vérité par méconnaissance de la doctrine révélée dans l'Écriture – pire même, par un refus de cette vérité en raison de son respect de l'enseignement de l'Église.

Le rythme de leur évolution n'est pas non plus le même. Luther, entré au couvent à l'âge de 22 ans, ordonné prêtre à 24 ans, devient un docteur réputé d'une Église dont il ne sera excommunié qu'à l'âge de 37 ans après avoir été moine pendant 15 ans. À l'âge de 22 ans, Calvin est un brillant étudiant catholique influencé par l'humanisme, mais résistant vaillamment au courant luthérien qui gagne du terrain dans les milieux qu'il fréquente. Trois ans plus tard cependant, âgé de 25 ans, il quitte son Église. Après environ deux ans de semi-clandestinité, il s'établira à Genève, âgé de 27 ans, pour y devenir ministre de la Parole de Dieu. Calvin n'a pas été happé d'emblée par un « tourbillon polémique » après le discours de la Toussaint comme ce fut le cas pour Luther sitôt affichées ses thèses sur les indulgences – à la Toussaint également, seize ans plus tôt. Tant qu'il a pu demeurer dans le royaume de François I^{er}, il est resté un intellectuel discret en raison de l'intolérance du pouvoir royal, même si beaucoup venaient profiter de la clarté de ses enseignements, et il a mis ce temps à profit pour poser les bases de sa théologie.

En conclusion, il apparaît clairement que Luther et Calvin comprennent tous deux très vite que la centralité de l'œuvre de Jésus-Christ et la grâce qui en découle pour le croyant remettent en cause la prétention du clergé à être le dispensateur du salut. Calvin n'a pas connu semble-t-il (mais il est très discret sur ses sentiments) des angoisses mortelles semblables à celles de Luther au couvent. Il parle pourtant du « borbier d'erreurs dans lequel il était vautré et souillé et combien de boues et macules il s'était honni », ce qui le rend « véhémentement consterné et éperdu pour la misère en laquelle il était tombé, et plus encore pour la connaissance de la mort éternelle qui lui était prochaine. » François Wendel remarque :

Comme dans la conversion de Luther, mais d'une manière beaucoup moins dramatique, la prise de conscience du péché a joué le rôle décisif dans la conversion de Calvin. Les humanistes, même les humanistes chrétiens, n'avaient eu du péché qu'une conception formelle ou impersonnelle. Pour les réformateurs, il est une réalité qui concerne chaque individu et qui le détermine dans son être le plus intime³⁶.

Cette conviction de péché n'est ni chez l'un ni chez l'autre le résultat d'une vie dérégulée entraînant une culpabilité morale : c'est une prise de conscience théologique de la totale insuffisance de la pratique religieuse. Devant la sainteté de Dieu, la propre justice humaine est un égarement blasphématoire, une folle prétention de pouvoir négocier avec Dieu, finalement un accaparement d'une gloire qui n'appartient qu'à Dieu. Tous deux sont fondés sur le témoignage de l'apôtre Paul écrivant aux Philippiens :

Si d'autres considèrent qu'ils peuvent mettre leur confiance dans la chair, à plus forte raison moi : circoncis le huitième jour, de la lignée d'Israël, quant à la foi, pharisien, quant à la

36. François WENDEL, *op. cit.*, p. 25.

justice de la loi, irréprochable. Mais ce qui était pour moi un gain, je l'ai considéré comme une perte à cause de Christ. À cause de Christ, j'ai accepté de tout perdre, et je considère tout comme des ordures, afin de gagner le Christ et d'être trouvé en lui, non avec ma propre justice, celle qui viendrait de la loi, mais avec celle qui est par la foi du Christ, une justice venant de Dieu et fondée sur la foi³⁷.

Et ils peuvent confesser avec l'Apôtre : « Je ne rejette pas la grâce de Dieu ; car si la justice est par la loi, alors le Christ est mort pour rien » (Galates 2.21, *Nouvelle Bible Segond*).

37. Philippiens 3, extraits des v. 4 à 9, cités d'après la *Nouvelle Bible Segond*.